



LA FOULEE VERTE DES OLONNES
Mairie Annexe de la Jarrie
85100 LES SABLES D'OLONNE
lafoulevertedesolonnes@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –
92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162 /0



COMITE DEPARTEMENTAL DE
RANDONNEE PEDESTRE

Maison des Sports

85000 LA ROCHE SUR YON

N° Séjour : IT016078

Les Sables d'Olonne, le 25/09/2024

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR CINQUE TERRE ET PORTOFINO (Italie)

Du 10 au 17 Octobre 2025 soit 7 nuits et 6 jours de randonnées

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FF Randonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus, et être titulaire de la licence 2025/2026 au moment du départ. Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 15 au minimum et 26 au maximum

Dates : du vendredi 10 Octobre au vendredi 17 Octobre 2025

Déplacements sur place en train, bateau.

Déplacement Trajet A/R LES Sables d'Olonne-Monéglià-Les sables : voir plus bas

PROGRAMME

Voir ci-dessous, pas de difficultés majeures, mais beaucoup d'escalier....

Les randonnées seront menées par 2 guides diplômés du bureau des guides de Luchon (appartenant à l'association Au fil des Voyages). Dans la mesure du possible un seul groupe sera constitué lors des randonnées.

Séjour en étoile : Tous les jours nous partons en train de Moneglia pour y revenir le soir ; les journées peuvent être facilement inversées et adaptées à la météo, à la forme du groupe, à l'état de la mer. Les trajets en train vont de 5mn à 40 mn.

1^{er} JOUR : VENDREDI 10 OCTOBRE

Rendez-vous dans l'après-midi à l'hôtel CORRALO MONEGLIA à MONEGLIA, où nous logerons durant le séjour. L'hôtel est à 6mn à pied de la gare, et à 3mn à pied de la plage.

2^{ème} JOUR (Samedi 11/10) : DEIVA MARINA -FRAMURA – BONASSOLA

Une journée loin de la foule pour profiter de l'authenticité de la côte ligure. Entre les 2 stations balnéaires de Deiva Marina et de Bonassola, peu de monde emprunte le sentier pour rejoindre le joli petit port de Framura. Environ 5h30 de marche et plus ou moins 550m de dénivelé.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

3^{ème} JOUR (Dimanche 12/10) : PRESQU'ÎLE DE PORTOFINO

Au départ de Camogli, randonnée sur la presqu'île de Portofino dans le Parc Naturel Régional du même nom. Nous rejoignons le monastère de San Fruttuoso niché au fond d'une crique paradisiaque. Superbe randonnée sur le promontoire pour atteindre Portofino, le St Tropez de la côte Ligure.

Environ 6h de marche et plus ou moins 650m de dénivelé

4^{ème} JOUR (lundi 13/10) : LEVANTO – MONTEROSSO

Depuis Levanto, départ en randonnée pour rejoindre Punta Mesco. Très belles vues sur la réserve marine des Cinque Terre. Entre maquis et pinèdes, cet itinéraire sera notre porte d'entrée dans les Cinque Terre, son premier village Monterosso et sa fameuse vieille ville et l'église gothique en marbre rayé blanc et noir.

Environ 4h de marche, et plus ou moins 350m de dénivelé.

5^{ème} JOUR (Mardi 14/10) : MONTEROSSO AL MARE – VERNAZA – CORNIGLIA

Nous emprunterons le sentier côtier du Parc National des Cinque Terre pour rejoindre Vernazza, le charme de ce lieu est enchanteur. Nous poursuivrons notre journée sur le sentier jusqu'à Corniglia, le troisième village du parc. Montée au belvédère d'où la vue est imprenable.

Environ 5h de marche, plus ou moins 400m de dénivelé.

6^{ème} JOUR (Mercredi 15/10) : CORNIGLIA – VOLASTRA – MANAROLA

Ce petit village se distingue des autres villages des Cinque Terre car il est le seul à ne pas avoir d'accès direct à la mer. S'en suit une splendide traversée au milieu de terrasses de vignes en balcon pour gagner Volastra. Descente panoramique sur Manarola.

Environ 4h30 de marche, plus ou moins 500m de dénivelé.

7^{ème} JOUR (Jeudi 16/10) : RIOMAGGIORE – CAMPIGLIA – PORTOVENERE

Depuis Riomaggiore, le dernier village des Cinque Terre, le sentier s'élève rapidement vers le sanctuaire de la Madonna di Montenero. Par un chemin de crête, nous rejoignons le petit village de Campiglia avant de redescendre sur le port de Portovenere, site classé Unesco. Si les conditions de mer le permettent, retour en bateau (1h) jusqu'à Monterosso, ce qui nous permettra d'admirer tout le parcours effectué entre les 5 villages sous un autre point de vue.

Environ 6h de marche, plus ou moins 600m de dénivelé.

8^{ème} JOUR (Vendredi 17/10) : Départ pour les Sables d'Olonne

Séparation du groupe après le petit-déjeuner à Moneglia et retour vers Les Sables d'Olonne selon le mode de transport de chacun.

HEBERGEMENT :

HOTEL CORALLO MONEGLIA
Via Cristoforo Colombo, 20
16030 MONEGLIA GE, ITALIE
Tél : +39.0185.49445

En chambre double, twin ou triple, avec salle de bain et wc, linge de toilette et draps fournis. Lits faits à l'arrivée. Accès WIFI.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à 1 000 € par personne prix ferme et définitif non révisable.

Ce prix comprend :

- L'hébergement en demi-pension en hôtel ** en chambres double du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour
- Les pique-nique du midi préparés par les guides avec des produits frais et locaux (Focaccia, Farinata...)
- Les boissons le soir à l'hôtel.
- L'accompagnement des randonnées par 2 guides diplômés montagne.
- Le ticket d'entrée dans le Parc Naturel des Cinque Terre.
- Les déplacements sur place en train
- Le bateau de Portovenere à Monterosso

Ne sont pas compris :

- Le stationnement du véhicule pendant la semaine si arrivée en voiture.
- Les dépenses personnelles.
- Le voyage aller-retour Les Sables d'Olonne-Moneglia-Les Sables d'Olonne.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes (contactez Nicole au 07.64.36.66.40). **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes** à l'adresse suivante : Nicole FLOC'H, 18, rue Gustave Eiffel, 85180 Les Sables d'Olonne.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 Octobre 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement du séjour.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

- . Acompte n° 1 de 100 € lors de la pré-inscription.
- . Acompte n° 2 de 200 € lors du renvoi définitif du dossier d'inscription. Date limite 30 Novembre 2024. Ainsi que le paiement des primes d'assurance (facultatives).
- . Acompte n° 3 de 200 € pour le 31 Mars 2025.
- . Acompte n° 4 de 200 € pour le 30 Juin 2025.
- . Solde du séjour, soit 300 € pour le 10 Septembre 2025.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues, et ne sont pas remboursables.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de La Foulée Verte des Olonnes.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

DEPLACEMENT LES SABLES-MONEGLIA-LES SABLES

Chacun est libre de se rendre à Monégliia selon sa convenance, trois possibilités :

- . En avion : des informations seront communiquées dès parution aux participants intéressés
- . En train : des informations seront communiquées dès parution aux participants intéressés
- . En co-voiturage : Les participants pourront se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Kilométrage aller/retour compris entre 2200 et 2500 km selon l'itinéraire envisagé. Pour exemple sur Mappy au 25/09/24, avec une voiture gas-oil de taille moyenne, la durée de route estimée est comprise entre 11h30 et 13h30, et un coût A/R compris entre 550€ ou 380 € par voiture selon l'itinéraire choisi.

Une réunion des participants pourra être organisée courant Mars/avril afin de se concerter et de s'organiser au mieux pour le voyage.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation de la part d'un participant, sauf s'il trouve un remplaçant, les conditions d'annulation seront celles indiquées dans le Règlement Intérieur à savoir :

- . 30% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 6 et 3 mois avant le départ.
- . 50% du montant total du séjour non remboursé si annulation entre 3 mois et 1 mois avant le départ.
- . 100 % du montant total du séjour non remboursé si annulation moins d'1 mois avant le départ.

Tout désistement devra obligatoirement être signifié par écrit à l'organisateur du séjour qui informera le Correspondant Tourisme, le Président et le Trésorier. De plus, en cas de non-présentation au rendez-vous ou si le participant ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour le séjour il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide et couvrant l'intégralité du séjour.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulle tin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association : lafoulevertedesolannes.fr